



SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

FÉDÉRATION NATIONALE DU PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES

Association d'intérêt général - loi 1901-J.O du 02/11/02 - SIÈGE SOCIAL : 75013 PARIS

CCP : 629 109 L RENNES – SIRET : 500 777 081 00018

Toute correspondance au Secrétariat National : B.P. 20 29770 AUDIERNE - France

Courriel : contact@pharesetbalises.org Site : www.pharesetbalises.org

COMMUNIQUÉ DU 12 FÉVRIER 2013

« À PROPOS DU RÉFÉRÉ DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DU PATRIMOINE DES PHARES »

La Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises constate avec satisfaction que la Cour des Comptes, en faisant part de ses observations sur la gestion du patrimoine des phares et balises dans un référé récemment rendu public, élève au niveau des plus hautes instances de l'État de légitimes préoccupations sur l'avenir de ce patrimoine, préoccupations que l'association ne cesse de faire valoir depuis des années auprès des diverses autorités et du public.

La Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises exprime son plein accord avec l'argumentaire contenu dans ce référé qui pose les bases d'une gestion valorisant ce patrimoine.

Elle relève avec satisfaction que le rapport de la Cour reprend dans ses observations les principaux axes de réflexion qu'elle a toujours proposé pour doter ce patrimoine d'une gestion structurée et le rendre le moins possible dépendant des finances de l'État afin d'assurer son avenir, et notamment :

- Une valorisation de ce patrimoine dans son ensemble, y compris pour les phares en mer, épine dorsale emblématique de ce patrimoine,
- Le maintien du statut public de ce patrimoine et de l'obligation de son ouverture au public,
- La pérennisation des ressources du Conservatoire du Littoral pour lui permettre d'exercer sa mission de sauvegarde des phares qui lui seront dévolus,
- La prise en gestion d'une partie de ce patrimoine par une association nationale dans un cadre législatif adapté,
- La fin des occupations sans titre et sous valorisées des sites du patrimoine qui sinon pourraient bénéficier d'une meilleure valorisation et apporter des avantages économiques à partager,
- Une connaissance améliorée et complète des sites de ce patrimoine en vue de leur valorisation réelle et avant d'opérer tout choix concernant l'avenir de ce patrimoine
- Le maintien de l'entretien de ce patrimoine pour éviter de coûteuses ou irréremédiables dégradations.

La Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises a publié sur son site les principaux textes qui exposent ces propositions depuis 2003.

Marc Pointud
Président de la SNPB